



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillelet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ASSISTANCE DU SYSTEME D'AFFICHAGE SPORTIF DU GYMNASSE MUNICIPAL	Décision 27/06/2024  N° DGS/2024/060

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement de l'installation du système d'affichage sportif du gymnase municipal, il y a lieu de souscrire un contrat d'assistance,

## DÉCIDE

### Article 1 :

De signer avec l'entreprise BODET SPORT sise 1 rue du Général de Gaulle à TREMENTINES (49340), un contrat d'assistance du système d'affichage sportif situé dans le gymnase communal rue Victor Hugo. Le contrat est conclu pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et peut être renouvelé 3 fois par tacite reconduction.

### Article 2 :

Le montant de l'abonnement annuel de ce contrat s'élève à 480 € TTC.

Étant précisé que ce montant est révisable annuellement suivant formule mentionnée à l'article 3 du contrat, dont un exemplaire est joint à la présente décision.

### Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

### Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 01 JUIL 2024

- sa publication sur le site internet de la

commune le : 01 JUIL 2024

Fait à LUYNES, le 27 juin 2024

Le Maire,



Bertrand RITOURE

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240627-DGS\_2024\_060-AR

